



Paris, le 31 mars 2020

**RAPPORT D'ACTUALITE
A LA REUNION DE LA
COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE
EN TELECONFERENCE DU 30 MARS 2020**

Chères et chers camarades,

Cette réunion en téléconférence intégrale est une première. Elle est cependant indispensable.

Nous avons fait en sorte de rester en contact avec les uns et les autres, au maximum, en temps réel. Comme beaucoup d'entre vous, cette période dite de confinement et de télétravail pour ce qui nous concerne, n'en est pas moins intense en termes de mobilisation. Mes journées, comme les vôtres, sont très longues et très denses. Les sollicitations sont multiples : celles de nos camarades, eux-mêmes très sollicités par les salariés ; celles des médias. Et, bien sûr, les interactions avec les pouvoirs publics et employeurs à tous les niveaux.

Et, cela, dans un contexte d'inquiétude, voire d'angoisse. Je ne donnerai pas de noms, mais nous suivons nos camarades qui sont eux-mêmes soit infectés, soit inquiets de l'être. Comme ceux dont la santé est affectée par d'autres maladies, parce que ces autres maladies sont toujours là.

Faites donc attention à vous, à vos proches. Telle est la raison de cette réunion dans ces conditions.

Telle est la raison du report de la réunion du CCN qui était prévue pour se tenir la semaine dernière.

Nombre, sinon tous, de nos camarades en sont frustrés. Moi et le bureau confédéral, les premiers peut-être !

En effet, depuis le dernier CCN, l'activité a été riche et ininterrompue et nous étions toutes et tous impatients d'en rendre compte et d'en débattre. Elle a, principalement, été concentrée, bien sûr, sur les retraites.

J'ai promis que ce rapport introductif, pour cette CE particulière, serait bref et centré sur la situation actuelle. Je m'y tiendrai donc et vous épargnerai celui que nous aurions voulu et dû faire au CCN.

Il viendra en son temps.

Je crois, cependant, que ce rapport d'actualité ne peut manquer de prendre comme point de repère le 29 février. Ce samedi 29 février où, comme beaucoup de nos compatriotes, nous pressentions que nous entrions dans une période incertaine, en lien avec le développement de ce qui est devenu une pandémie.

Tout un chacun attendait ce que l'exécutif annoncerait comme décisions d'ordre public destinées à faire face à cette situation, alors qu'un conseil de défense et un conseil des ministres extraordinaires avaient été convoqués.

Quelle ne fut pas alors la surprise, l'incompréhension, la colère quand on apprit que cela avait été l'occasion de décider du recours au 49-3 pour faire adopter le projet de réforme des retraites à l'assemblée nationale, engluée dans un débat à la fois stérile et évitant de répondre aux oppositions exprimées depuis de nombreux mois par notre organisation en particulier ?

Je dis « *notre organisation en particulier* » car – cela a été souligné par de nombreux interlocuteurs, pouvoirs publics, parlementaires, presse, comme par de très nombreux militants et salariés – FO est, sans conteste, l'organisation syndicale qui est apparue comme maîtrisant son sujet et capable de donner la réplique, sans relâche et sans jamais être contredite, au gouvernement et à sa majorité.

Et pour cause ! Notre confédération syndicale est qualifiée, je l'ai souvent dit, parce que partie prenante de notre protection sociale collective, fondée depuis ses origines sur la liberté de négociation et la pratique contractuelle. Cela nous distingue à la fois de la CGT – et pour cause depuis les origines – et de la CFDT – née bien après et sur une autre ligne !

C'est ce qui nous avait amené, d'ailleurs, à mettre en cause le projet de système universel de retraite, non seulement du fait qu'il dégraderait les droits des salariés, mais en ce qu'il conduirait à l'étatisation, après ce qui s'est passé, au fil des ans sur la santé et, sous ce gouvernement, sur la Formation professionnelle et l'Assurance chômage, sujets d'ailleurs revenus d'actualité avec la crise actuelle.

Et c'est ce qui nous avait amené, lors de la dernière CE, à annoncer publiquement que nous interpellions les autres confédérations et les organisations patronales pour défendre le paritarisme, la pratique contractuelle et conventionnelle. C'est cette décision qui nous a amené à la réunion des cinq confédérations et des trois organisations patronales qui a eu lieu le 19 mars dernier. Je vous renvoie à la tribune publiée à ce moment-là, le 8 mars, dans l'Opinion. C'était à la demande du journal, qui à l'évidence avait parfaitement compris la singularité de notre position !

Mais j'en reviens à ce 29 février. Incontestablement, la place que nous avons prise sur le dossier des retraites, tant sur le fond que sur la construction de la grève et la conduite de la mobilisation, explique que notre réaction a aussitôt été relayée largement, et comprise.

Nous avons immédiatement qualifié l'attitude du gouvernement d'incompréhensible et d'inacceptable, le plus mauvais signal qui pouvait être donné au monde du travail, considérant que « *la situation de crise, relative à l'épidémie de coronavirus, exigeait au contraire la plus grande solidarité nationale et par voie de conséquence l'apaisement, a fortiori sur un sujet aussi controversé, où le gouvernement est de plus en plus isolé* ».

Nous en appelions « *à stopper le processus parlementaire* » et, sûrs de nos analyses, réaffirmions notre « *refus de ce projet* » et notre « *demande de son abandon et retrait* ».

Et, le lundi 2 mars, alors que le 29 février le Premier ministre annonçait, dans le même temps que le 49-3, qu'il attendait que la Conférence de l'équilibre et du financement poursuive ses travaux, le Bureau confédéral faisait connaître que FO estimait le moment venu de sortir de l'impasse annoncée. En conséquence notre sortie. Au passage, si vous avez prêté attention, jamais nous n'avions dit que nous y participerions, mais que nous y assisterions pour, au besoin, dénoncer les mesures qui pourraient y être proposées contre l'intérêt des salariés.



Circulaire confédérale

Dès l'annonce du 49-3 et les jours qui ont suivi, des manifestations spontanées ont eu lieu un peu partout en France, dont le mardi 3 mars à notre appel notamment.

Réagissant à l'allocution solennelle du Président de la République le 12 mars, appelant à « faire bloc » face à l'épidémie, nous avons réitéré que l'apaisement demandait que soit stoppé le processus d'adoption du projet de loi réformant les retraites.

Il a fallu que la situation sanitaire s'aggrave pour que le Président de la République finisse par annoncer la suspension des réformes en cours dont celle des retraites ! Nous l'avions précédé, en intersyndicale et en responsabilité, il faut le souligner, en annonçant le report de l'appel au temps fort de grève interprofessionnelle, programmé depuis plusieurs semaines pour le 31 mars.

Je crois, ici, important de souligner la place que nous avons prise. Nous avons su faire en sorte que les communiqués de l'intersyndicale ont été en cohérence avec nos orientations et expressions, quand ils n'étaient pas à l'identique de nos propositions de départ.

Face à la mise en place annoncée et progressive du « confinement », dès le dimanche 15 mars, la confédération annonçait, dans une circulaire, les dispositions lui permettant d'assurer la continuité de son action syndicale de représentation et de défense des intérêts des salariés.

Si le siège de la confédération a été fermé le 16 mars, l'ensemble des membres du Bureau confédéral et des salariés et militants étant, soit en télétravail soit en activité partielle, sachez que le Secrétaire général est présent au quotidien au bureau.

Nous avons mis en place un système de travail continu avec le Bureau confédéral, ce que l'on pourrait qualifier de « plan de continuité d'activité ».

Nous faisons en sorte d'assurer les contacts avec l'ensemble de nos structures afin de répondre, au mieux et au plus vite, à toutes les questions, sollicitations et interventions demandées.

Nous faisons en sorte de rendre compte immédiatement de toutes nos interventions, dont les réunions avec les pouvoirs publics.

Je l'ai souligné, volontairement publiquement, ces derniers jours : l'ensemble de nos adhérents, militants à tous les niveaux sont doublement mobilisés, comme salariés, pour nombre d'entre eux sur le terrain, et pas seulement en télétravail, et comme représentants du personnel, devant répondre dans un contexte grandissant d'inquiétude, ou de peur, aux questions multiples.

Je ne vais pas revenir en détail sur les dossiers et questions sur lesquels nous sommes intervenus. Vous-mêmes, comme nos camarades des UD et Fédérations non représentées ici, intervenez dans vos secteurs respectifs.

Nous avons ainsi pu mettre en ligne sur le site internet (FO et inFO-TPE) et sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook) les réponses aux questions que se posent les salariés et syndicats. Cette banque de questions-réponses est mise à jour en continu.

Les axes principaux de nos positions et revendications sont, bien sûr, la sécurité et la santé des salariés, de leurs familles et proches. En ce sens, l'enjeu est d'abord celui du service public – de la santé et de l'hôpital bien sûr – et de la protection sociale qui permet à tout un chacun d'être soigné.

Beaucoup s'aperçoivent aujourd'hui de leur rôle essentiel et de l'enjeu des moyens, effectifs et conditions de travail – en particulier en situation de crise majeure, inédite pour le coup.



Circulaire confédérale

Mais nous n'oublions pas, et surtout nous n'oublierons pas, demain, de rappeler que les difficultés rencontrées aujourd'hui sont aussi la conséquence des politiques de rigueur, d'austérité, conduites depuis de trop nombreuses années.

Bien sûr, nous reviendrons en particulier sur les lois les plus récentes, celle de la transformation de la Fonction publique, ou encore Ma santé 2022 précédée de la T2A...

Nous avons, FO, en particulier aussi, souligné le rôle des salariés dont on s'aperçoit de l'importance pour l'ensemble de la population, tant de sa santé que de son approvisionnement. Nous en avons fait la liste de la façon la plus détaillée : bien sûr les caissières, mais aussi les salariés du nettoyage, de la sécurité, des transports notamment routiers, de la logistique... ceux des services à domicile, assistantes maternelles, aides aux personnes âgées et handicapées... Comme nous avons rappelé ceux des services publics de l'énergie, de l'emploi et du travail, de l'économie et des finances, sans oublier l'éducation nationale... et je sais que dès que l'on fait un énoncé, on en oublie !

Beaucoup sont mobilisés, en télétravail, et sur le terrain. Ils se sont mobilisés spontanément, sans protection pour beaucoup et sans que les organisations du travail aient été mises en place.

C'est pourquoi nous avons contesté les polémiques sur le droit de retrait ou encore sur les cas où il a fallu aller à la grève pour être entendus.

Nous avons pu faire bouger les choses, tant sur le plan national que sur le plan local.

Notre position s'appuie sur les prescriptions des pouvoirs publics et l'obligation des employeurs quant à la santé des salariés. Nous ne mélangeons pas les rôles et responsabilités. J'y reviendrai.

C'est pourquoi nous avons défendu que la priorité devait aller au confinement. Le rendre le plus efficient, donc le plus large et systématique, en concentrant les moyens de protection sur les salariés des secteurs essentiels. Le reste peut attendre !

C'est pourquoi nous en avons appelé à ce que soient réquisitionnés et mobilisés tous les moyens de production requis pour les masques, le gel, les gants, les parois de protection, les appareils médicaux, médicaments mais encore pour assurer l'accès à des sanitaires et à une restauration sûre... sous réserve dans le même temps de sécuriser les conditions de travail comme les moyens de transport.

C'est pourquoi, nous avons dénoncé et dénonçons les ordonnances amenant à déroger au temps de travail et temps de repos, considérant qu'à l'inverse il fallait ménager les salariés des secteurs essentiels et, si besoin, recruter sur des emplois sécurisés.

Concernant la situation des plus précaires, nous avons porté et obtenu que des dispositions spécifiques, équivalentes à l'activité partielle, soient prises pour les salariés du particulier employeur, les intérimaires, intermittents, saisonniers, demandeurs d'emplois en fin de droits, apprentis...

Sur la question du chômage, nous n'avons pas manqué de souligner que le simple retour aux dispositions de la convention négociée en 2017, contre celles de la réforme prise par le gouvernement en juin dernier, aurait évité bien des difficultés. C'est d'ailleurs pourquoi, ce n'est pas simplement le report des dispositions devant entrer en vigueur en avril que nous demandons mais bien l'abandon de cette réforme.

Cela m'amène d'une certaine manière à la question du rôle du syndicat dans de telles circonstances. Nous l'avons dit très clairement, et cela a été nécessaire en particulier le 19 mars, dans le contexte de la réunion entre les confédérations syndicales et les organisations patronales, puis lors de la réunion avec le Président de la République ce 27 mars.



Circulaire confédérale

Si, bien évidemment il y a l'urgence, dans la nécessité d'endiguer l'épidémie et de protéger l'ensemble de la population, cela n'efface pas le rôle qui est le nôtre, celui de représenter et de défendre les intérêts particuliers des salariés, en tant qu'organisation syndicale indépendante.

Je sais que certains de nos camarades se sont interrogés sur l'opportunité de la réunion du 19 mars et du relevé qui en a été publié. Cette réunion est, à l'origine, de notre initiative. Et nous avons fait en sorte, malgré les circonstances radicalement différentes et extraordinaires, qu'elle reste dans le cadre de son objectif initial : réaffirmer le principe de l'autonomie de la négociation collective, hors de toute tutelle étatique. Nous y avons ajouté, dans les circonstances actuelles, des principes importants : responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises quant à la santé et sécurité des travailleurs, rôle des services publics et de nos systèmes de protection sociale collective. Nous avons refusé de nous inscrire dans ce que souhaitait le gouvernement, ce que portait le Medef, et ce qu'attendait la CFDT : l'écriture d'un code de bonne pratique se substituant aux responsabilités des pouvoirs publics et des employeurs.

Quant à la réunion du 27 mars avec le Président de la République, le Premier ministre et plusieurs autres ministres, elle fut l'occasion d'affirmer que nous ne nous retrouvons pas dans la formule d'union sacrée préférant invoquer la solidarité républicaine en appelant chacun à remplir et assumer son rôle conformément à ses responsabilités respectives. Je vous renvoie à l'intervention que nous avons faite et que vous avez reçue en circulaire.

Il y aura un après. La confédération générale du travail Force Ouvrière, est là, elle sera là ! Avec ses revendications, intactes et d'autant plus légitimes. Nous serons d'autant plus forts que nous aurons été à la hauteur de cette situation, en responsabilité vis-à-vis des salariés, sans rien céder sur ce que nous sommes depuis toujours : une confédération syndicale libre, indépendante et déterminée.

J'avais promis de faire au plus court.

Je vous passe la parole, comme convenu, par ordre alphabétique.

Nous avons prévu un maximum de quatre minutes par intervenant. Cela nous conduit à près de trois heures de réunion si chacun les utilise. Cela est astreignant en téléconférence. Aussi nous vous demandons encore une fois d'être – je sais que c'est un gros mot pour nous – disciplinés.

Bonne réception.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : Communiqué de presse.